

Deux élèves sanctionnés pour apologie du terrorisme

Deux élèves de l'athénée royal Rive Gauche, à Laeken, ont été sanctionnés pour apologie du terrorisme, suite aux attentats de Bruxelles. Les faits litigieux se sont produits mardi dans la cour de récréation.

Selon le parquet de Bruxelles, les deux jeunes, C., né en 1998, et B., né en 2000, ont à cette occasion tenu des propos « *semblant approuver les événements* » survenus un peu plus tôt. « *Ils ont ensuite prétendu qu'il s'agissait d'humour* », précise le parquet qui a été avisé de l'incident.

Les faits ont immédiatement été rapportés à l'administration de l'enseignement mercredi, et communiqués aux services de police.

La ministre de l'Éducation, Joëlle Milquet (cdH), a confirmé de son côté qu'une procédure disciplinaire avait été entamée envers les deux jeunes.

Mais, en réaction aux informations livrées par Radio Contact dans la matinée, celle-ci a précisé que les élèves n'ont pas été renvoyés, mais écartés pendant la procédure disciplinaire qui vient d'être lancée. Une décision éventuelle de renvoi ne pourra intervenir qu'au terme de cette procédure qui impliquera l'audition des élèves, la convocation du conseil de classe, etc.

Les intéressés étant mineurs d'âge, les services d'aide à la jeunesse (SAJ) de la Fédération Wallonie-

Bruxelles ont également été saisis de l'affaire. Le parquet n'exclut pas non plus des suites judiciaires

à cette affaire. « *Dans le contexte émotionnel très délicat que nous connaissons actuellement suite aux attentats, il convient de faire preuve de la plus grande prudence dans l'interprétation de propos ou comportements suspects. Cependant, dans l'hypothèse où ces derniers constitueraient une infraction pénale, le parquet du procureur du Roi de Bruxelles y apportera une réponse adaptée* », a-t-il précisé jeudi après-midi.

Contactée jeudi, la direction de l'établissement s'est, elle, refusée à tout commentaire. ●